

3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs indépendants (ex : arbre isolé...) seront décrits et analysés. Les sensibilités des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc.) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet seront également soulignées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire immédiate est de 2 km autour de la ZIP.

3.4.1 La description des motifs paysagers

Plateaux et vallées douces

Le territoire de l'AEI est marqué par un relief tabulaire entre les vallées de la Brame au nord et de la Semme au sud. Le plateau est occupé par des prairies de pâtures et de cultures encadrées par un maillage bocager dense au nord et qui se relâche au sud-est. Ce plateau est marqué par une ligne de faite orientée est-ouest qui marque la structure de ce paysage bocager.

Ce territoire est traversé par deux rivières principales. Au sud, la Semme entaille profondément le plateau (environ 60 mètres de dénivellée). Elle suit des méandres parfois très serrés, contraints par de véritables barres rocheuses. Les versants les plus abrupts sont occupés par des boisements de feuillus en mélanges, tandis que les pentes les plus douces accueillent des prairies, vergers et jardins de petites tailles dans une trame bocagère extrêmement fine. A la limite nord de l'AEI, la Brame s'écoule plus tranquillement entre des versants doux. Le bocage du plateau s'étend sur ses versants pratiquement jusqu'à la rivière. De nombreux vallons secondaires, plus discrets, sculptent des reliefs arrondis sur le plateau. Quelques étangs sont disséminés sur le plateau.

Les boisements et le maillage bocager

Il n'existe pas de boisement de taille importante dans l'AEI. Les parcelles arborées du plateau sont de petite taille, et elles correspondent souvent à des anciennes parcelles de cultures délaissées et enfrichées. On y trouve majoritairement des feuillus en mélange, avec une dominante de chênes. Dans les vallées, les boisements sont principalement localisés sur des terrains pentus inaccessibles pour l'exploitation agricole (chêne, frêne, châtaignier) ou à proximité des cours d'eau (ripisylves d'aulnes, et de saules). On trouve très ponctuellement des plantations de résineux dans les pentes ou de peupliers dans les vallons humides. Aussi, les structures bocagères restent denses et bien conservées avec des arbres de haut jet, souvent accompagnés d'une strate arbustive. Les limitations des parcelles, quand elles ne sont pas marquées par

des linéaires d'arbres, sont accompagnées de haies basses à végétation spontanée. Ce maillage dessine des horizons plus ou moins proches, filtrant plus ou moins les perceptions.

Les cultures

Les cultures sont très majoritairement des prairies de fauche naturelles ou artificielles et des pâturages. Les terres arables sont utilisées pour des cultures fourragères (maïs principalement). On note une présence très marginale de tournesol (quelques parcelles de tailles réduites) et de vergers et potagers à proximité des lieux de vie.

Les routes et les chemins

Le réseau de routes est assez dense. Il s'étend en étoile depuis les bourgs pour les relier entre eux. La route N145 traverse l'AEI d'est en ouest en empruntant la ligne de faite du plateau. Elle ne dessert pas les villages de l'AEI, mais des routes secondaires permettent de les rejoindre depuis la nationale. Les routes sont bordées de fossés enherbés et / ou de talus parfois hauts. Des haies basses ou arborées longent parfois les limites de parcelles de prairies. Les chemins de desserte agricole sont en terre ou enherbés, parfois bordés de haies.

Le bâti

L'habitat est dispersé. En dehors du bourg de Villefavard, le bâti se répartit sous forme de hameaux ou de fermes isolées. Bon nombre d'entre eux sont à vocation agricole, composés de corps de fermes anciens réhabilités en habitations auxquels s'ajoutent des stabulations récentes aux formes et matériaux divers (charpentes métalliques, tunnels arrondis, bardage bois, ..). Les hameaux d'habitation, de taille plus importante, sont souvent organisés autour d'un espace central ouvert ou le long d'une route. Les bâtiments anciens, aux volumes simples, sont en granite gris. Quelques pavillons plus récents sont présents très ponctuellement en lisière des bourgs et hameaux.



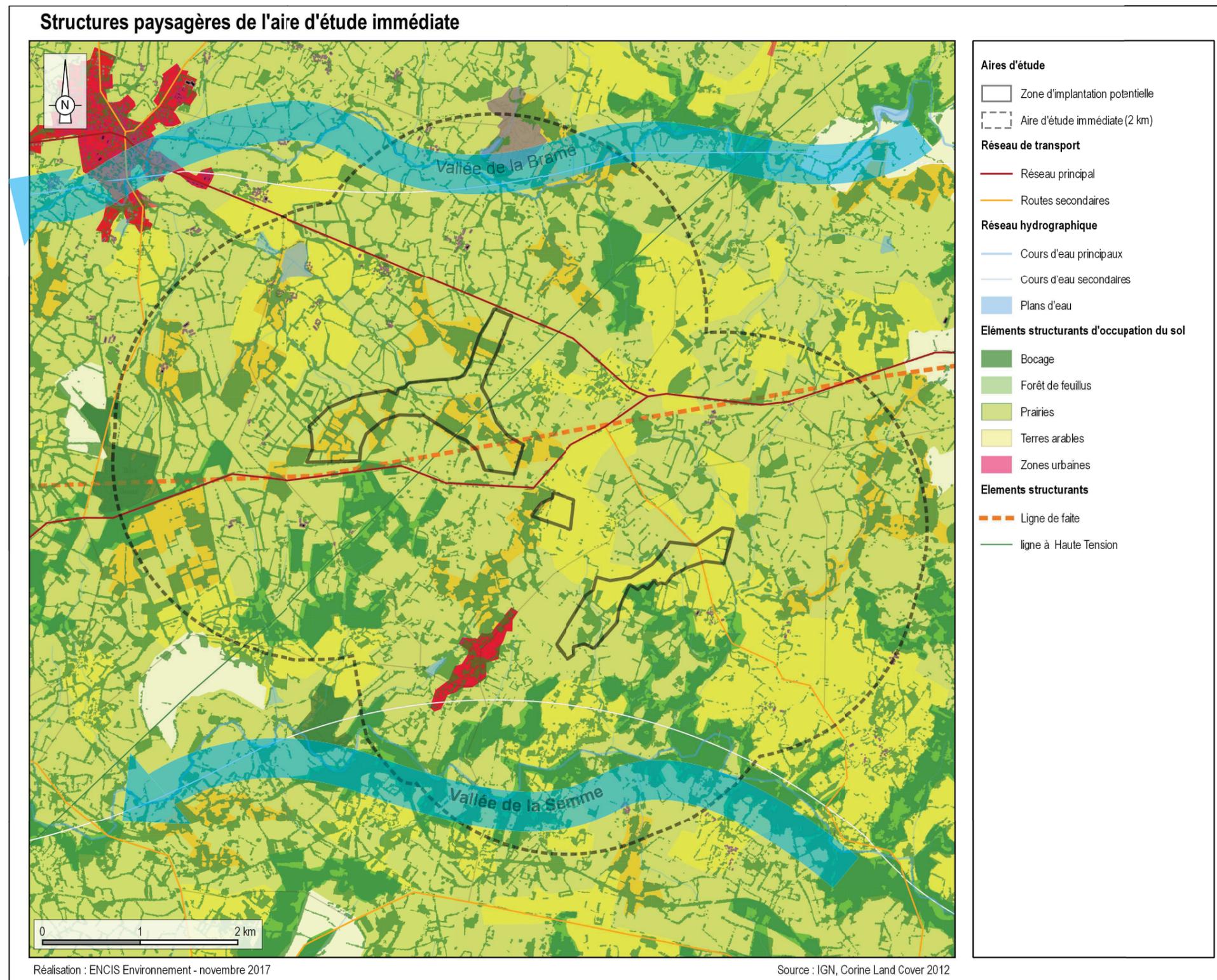
Photographie 67 : Depuis la ligne de faîte, les vues sont lointaines sur le plateau bocager.



Photographie 68 : Un paysage agricole maillé de haies, à proximité de la ZIP.



Photographie 69 : Depuis la D942, de larges panoramas s'ouvrent vers la ZIP et les reliefs.



Carte 24 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'AEI.

3.4.2 Les espaces vécus

L'AEI englobe un bourg ainsi que de nombreux hameaux localisés sur la carte page suivante.

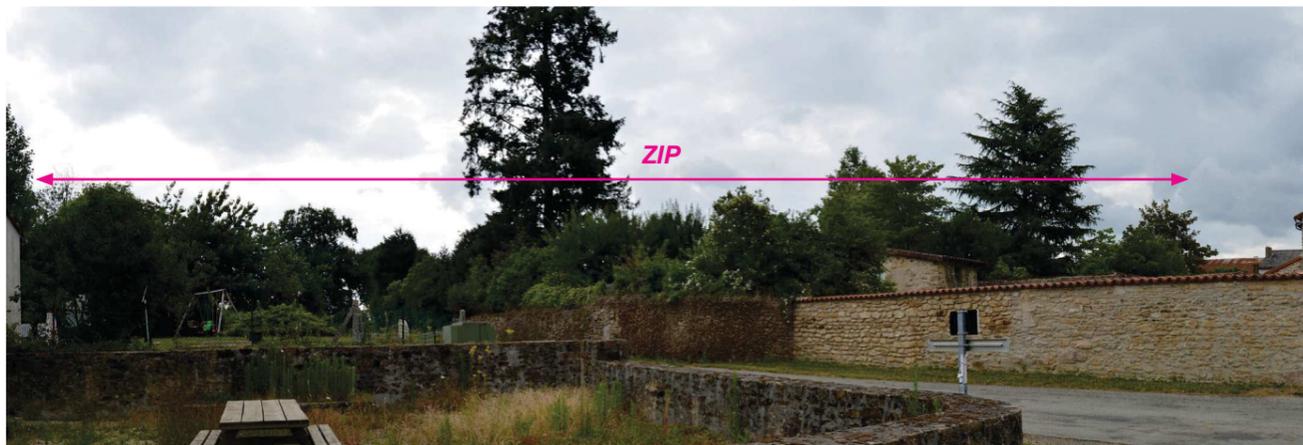
3.4.2.1 Les perceptions depuis les villages

Le périmètre de l'AEI englobe le bourg de Villefavard.

Villefavard (163 habitants)

Les 163 habitants de cette commune sont principalement répartis dans des hameaux secondaires, et le bourg de Villefavard est de taille très modeste. Le bâti est semi-groupé le long de la D93A, dans un creux du relief au nord la vallée de la Semme à 1 400 m au sud-ouest de la ZIP. Le périmètre de protection du site inscrit de la vallée de la Semme englobe l'église, le temple, le château et l'étang. *L'enjeu est modéré.*

Bien que le bâti soit de faible densité, la végétation alentour filtre en grande partie les vues en direction de la ZIP, qui restent relativement ponctuelles. La ZIP est cependant visible depuis des endroits sensibles du bourg, notamment depuis la traversée au bord de l'étang ainsi que depuis la D4B1 en arrivant au bourg. Compte tenu des filtres de la végétation environnante, **la sensibilité de Villefavard demeure modérée.**



Photographie 70 : Depuis le bourg de Villefavard, le bâti et la végétation filtrent en partie les vues en direction de la ZIP



Carte 25 : Perceptions de la ZIP depuis Villefavard

Sensibilités des bourgs de l'AEI					
N°	Nom	Population municipale	Situation - perceptions	Distance à la ZIP en m	Sensibilité
-	Villefavard	163	Village implanté dans un léger creux du relief, dans le site inscrit de la vallée de la Semme. Points de vue sensibles au cœur du bourg. Il existe notamment des covisibilités entre le projet et l'église depuis la D4B1 et depuis le parvis de l'église. Depuis le centre-bourg, les vues sont bloquées par le bâti et filtrées par la végétation.	1 400	Modérée

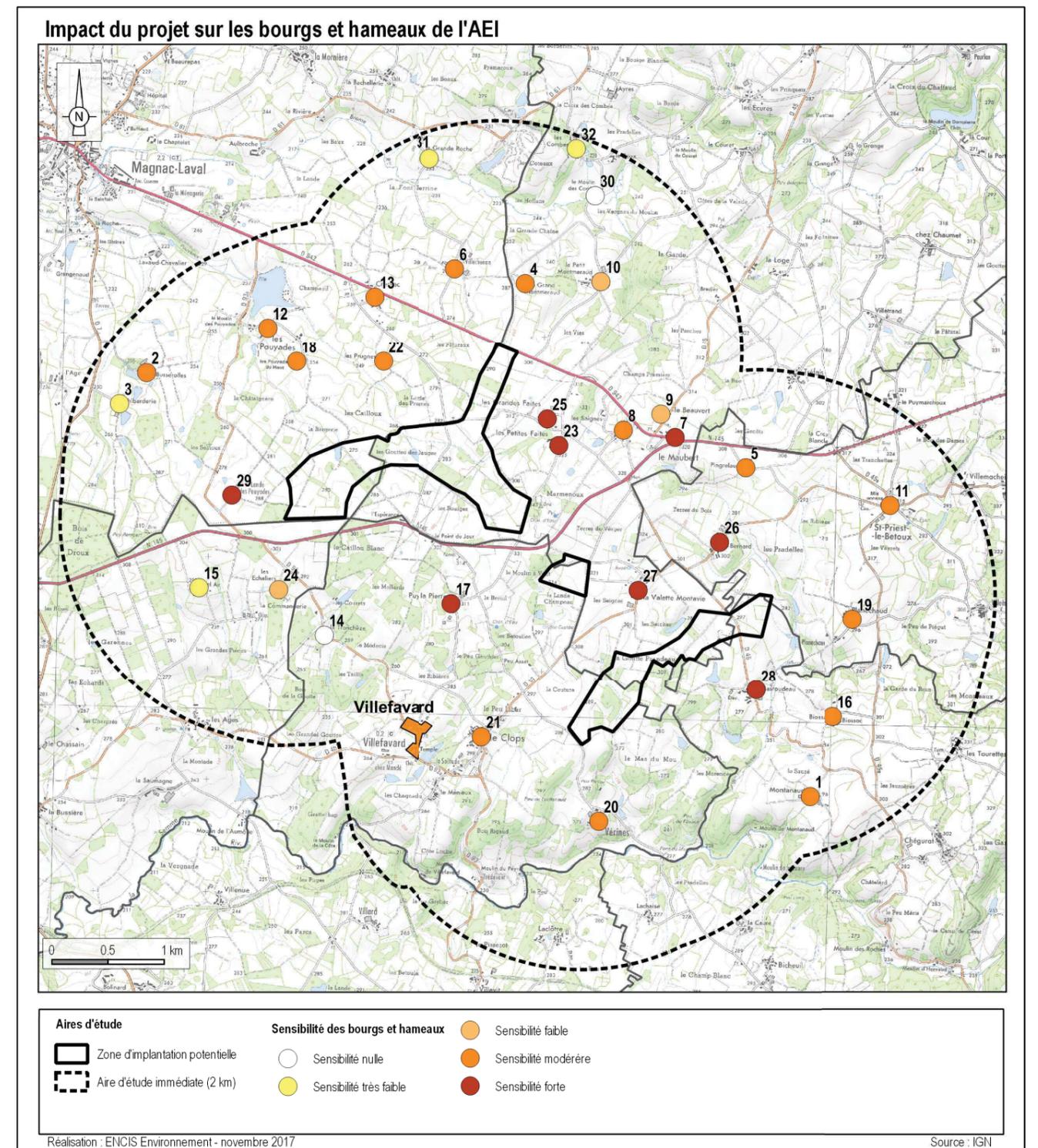
Tableau 11 : Inventaire et évaluation des sensibilités des bourgs de l'AEI.

En dehors du bourg de Villefavard, de nombreux hameaux ponctuent le territoire de l'AEI. Il s'agit de petits « villages » comme Le Clops (commune de Villefavard) ou bien de hameaux de taille variable, comprenant une maison d'habitation et des bâtiments agricoles jusqu'à plusieurs dizaines de maisons. L'analyse des sensibilités de ces hameaux est présentée dans les tableaux et illustrée par les panoramas des pages suivantes.

3.4.2.2 Les perceptions depuis les hameaux

Les lieux de vie dans l'AEI sont dispersés sur le territoire. Ils sont le plus souvent composés de quelques constructions et comprennent une ou deux maisons d'habitation, accompagnées ou non de bâtiments agricoles. Seuls quelques groupes forment de réels hameaux.

Le tableau page suivante inventorie les hameaux de l'AEI et leurs sensibilités vis-à-vis de la zone du projet. Les visibilitées depuis les hameaux vers le projet seront étudiées plus précisément lors de l'analyse des impacts, notamment par des photomontages.



Carte 26 : Sensibilités des bourgs et hameaux de l'AEI.

Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'AEI					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Distance à la ZIP en m	Sensibilité
1	Montanaud	5 à 10	Composé d'une exploitation agricole et de quelques habitations, ce hameau est situé sur un point haut avec des vues sur la partie supérieure de la ZIP. La partie sud de la ZIP est la plus visible depuis ce hameau.	1 700	Modérée
2	Busseroles	<5	Une exploitation agricole ainsi que des habitations sont implantées sur un point haut avec des visibilités sur la ZIP, ces dernières étant tout de même limitées par des haies.	1 600	Modérée
3	Thibarderie	<5	Une exploitation agricole et des maisons d'habitation sont regroupées. La présence de hauts arbres aux alentours masque globalement les vues vers la ZIP même si ponctuellement la partie haute de la ZIP peut être visible.	1 600	Faible
4	Le grand Montmeraud	<5	Situé sur un point bas, ce hameau composé de 2 habitations est intégré dans un cadre intimiste qui limitent les vues vers la ZIP. Le nord-est de la ZIP émerge cependant de la végétation arborée.	600	Très faible
5	Pingrelaud	<5	Ce hameau est composé d'exploitations agricoles et d'habitations. La ZIP apparaît au-dessus des boisements notamment les zones centrale et sud.	1 100	Modérée
6	Villechenon	10 à 20	Situé dans un creux et entouré de bocage, les visibilités vers la ZIP sont partielles. A mesure que la route s'élève vers la D942, la visibilité sur la ZIP devient plus forte.	740	Faible
7	Maubert	10 à 20	Situé à l'intersection de la D942 et de la N145, la proximité des habitations et les haies ornementales et bocagères limitent les vues vers la ZIP. L'implantation du hameau par rapport à l'ensemble de la ZIP pourrait engendrer un effet d'encerclement. Depuis le centre du hameau, les habitations masquent en grande partie la ZIP, qui reste perceptible à travers les ouvertures dans le bâti.	1 400	Modérée
8	Les Saignes	10 à 20	Depuis le cœur du hameau, les vues sont limitées par le bâti et les haies cependant quelques vues vers la ZIP sont possibles depuis la périphérie du hameau et l'entrée sur la rue Maubert depuis la D942.	1 100	Modérée
9	Le Beauvert	10 à 20	Les vues sont limitées par la trame bocagère. Quelques vues sont possibles depuis la route.	1 400	Faible
10	Le petit Montmeraud	<5	Situé sur un relief bas, ce hameau composé d'une exploitation agricole est au cœur d'un bocage dense cependant la zone nord de la ZIP est visible dans sa partie haute, au-dessus du linéaire boisé.	1 000	Faible
11	Saint-Priest-le-Betoux	20 à 30	Dans ce hameau situé sur un point haut, les habitations sont relativement espacées les unes des autres et sont entourées de vastes prairies ouvertes séparées par un maillage bocager plutôt lâche. De nombreuses vues vers la ZIP sont possibles. Aussi, en arrivant à Priest depuis la D93, une covisibilité avec le clocher de l'église est possible.	1 300	Modérée
12	Les Pouyades	10 à 20	Depuis l'entrée du gîte, le nord est de la ZIP est visible à travers la végétation, faisant office d'écran par ailleurs. Cependant depuis la route qui mène au reste du hameau, la vue s'ouvre sur des espaces agricoles qui donnent à voir la ZIP. Depuis le sud du hameau, les visibilités sont possibles tandis que celles depuis le moulin des Pouyades sont peu visibles puisqu'elles sont masquées par des bosquets.	1 200	Modérée
13	Cressac	20 à 30	Ce hameau est regroupé sur un point haut, le long de la D942. Depuis l'intérieur du hameau, la densité du bâti limite les vues, cependant quelques vues ponctuelles sont possibles. Certaines vues sont possibles depuis la périphérie du bourg.	1 200	Modérée
14	La Tronchèze	< 5	Les habitations sont implantées le long de D93A. Le relief entre le hameau et la ZIP est boisé ce qui empêche toute vue.	1000	Nulle
15	Bel Air	< 5	Exploitation agricole et une maison d'habitation sont implantées sur le versant d'un vallon orienté vers le sud-est. La végétation masque les vues vers la ZIP.	1 000	Très faible
16	Biossac	5	Une exploitation agricole et quelques maisons d'habitation composent ce hameau. Des vues sur la ZIP sont possibles depuis le cœur du hameau mais elles restent ponctuelles.	900	Modérée
17	Puy-la-Pierre	entre 20 et 30	Maisons groupées au carrefour de trois routes locales, et quelques bâtiments agricoles en retrait des habitations. Hameau implanté sur le haut d'un vallon faisant face la ZIP. Un panorama est visible au-dessus d'une masse boisée entre les bâtiments et depuis l'arrière des maisons.	800	Forte
18	Les Pouyades du Haut	< 5	Ensemble agricole implanté en point haut avec quelques maisons en contrebas. Un petit bois masque la ZIP depuis le bas du hameau, mais une visibilité est possible depuis la partie haute du village (partiellement masquée par des haies proches).	800	Modérée

19	Planechaud	10 à 15	Hameau composé d'exploitations agricoles et d'habitations. On y recense également une chambre d'hôte. Des visibilitées sur la zone sud de la ZIP sont recensées depuis le hameau.	700	Modérée
20	Vérines	30 à 40	Groupement d'habitat dense qui limite les perspectives depuis le cœur du hameau situé sur un surplomb. A la périphérie du hameau, les vues vers la ZIP sont plus importantes avec un panorama qui s'ouvre depuis le nord-est du hameau.	700	Modérée
21	Le Clops et la Solitude	< 50	Ces deux hameaux se suivent le long de la D93. Habitat groupé autour d'une placette, et étendu vers le nord et le sud le long de la route. Situé le long d'une ligne de faite entre deux vallons. Panorama visible depuis le cœur du hameau. Depuis la D93 en quittant le hameau par le nord, le bocage est plus lâche et les visibilitées vers la ZIP d'autant plus importantes.	700	Modérée
22	Les Prugnes	< 5	Ce hameau est composé d'une exploitation agricole et de maisons d'habitation insérées au sein d'un maillage bocager dense limitant les vues sur la ZIP. Le nord de la partie nord de la ZIP est relativement prégnant depuis le centre du hameau.	700	Modérée
23	Les petits Faites	10 à 20	Ce hameau se compose d'habitations. La végétation haute dans laquelle s'insère les maisons filtre les visibilitées. La perception de la ZIP reste possible mais porte sur sa partie supérieure étant donné le faible recul notamment par rapport à la zone nord de la ZIP.	600	Modérée
24	Les Echaliers	< 5	Constitué d'une habitation et d'une exploitation agricole, ce hameau est implanté sur un point haut. Des vues partielles vers la ZIP sont possibles mais elles sont filtrées par la végétation.	600	Faible
25	Les grands Faites	10 à 20	Composé d'une exploitation agricole et d'habitations, ce hameau se situe à proximité immédiate de la ZIP. Entourée de haies et de végétation haute, la ZIP apparaît dans sa partie haute au-dessus du bocage.	500	Modérée
26	Pin-Bernard	<5	Ce lieu-dit regroupe des exploitations agricoles. Entourées de pâturages, ces espaces s'ouvrent vers la ZIP. Des panoramas proches et complets sont observables.	500	Modérée
27	La Valette Montavie	20 à 30	La ZIP se trouve de part et d'autre de la route, le long de laquelle sont implantées les habitations. Panoramas possibles sur les différentes parties de la ZIP se trouvant de part et d'autre de la route. A certains endroits, le bocage masque ponctuellement et partiellement les vues vers la ZIP.	500	Forte
28	Le Masroudeau	20 à 30	Ce hameau constitué d'habitations et d'exploitations agricoles est situé sur un point haut et fait face à la ZIP. Depuis le nord du hameau un panorama complet est possible sur la ZIP.	500	Forte
29	La lande des Poyades	< 5	Exploitation agricole et maisons d'habitation sont implantées au sein de prairies ouvertes et d'un maillage bocager lâche : panorama proche et complet depuis ces lieux de vie.	500	Forte
30	Le Moulin des Combes	5	Implanté sur un point bas, le long de la Brame, dans un contexte boisé, il n'y a pas de visibilité vers la ZIP.	1 560	Nulle
31	La Grande Roche	10	Le hameau est situé au sud de la D61 Les boisements filtrent en grande partie les visibilitées vers la ZIP mais cette dernière demeure visible à travers les ouvertures dans le bocage	1 780	Très faible
32	Les Combes	10	Le lieu-dit est implanté dans un au creux d'un vallonement, dans un écrin boisé. Les visibilitées sont en grande partie filtrées par la végétation mais des vues ponctuelles demeurent possibles en entrée et sortie de hameau.	1 900	Très faible

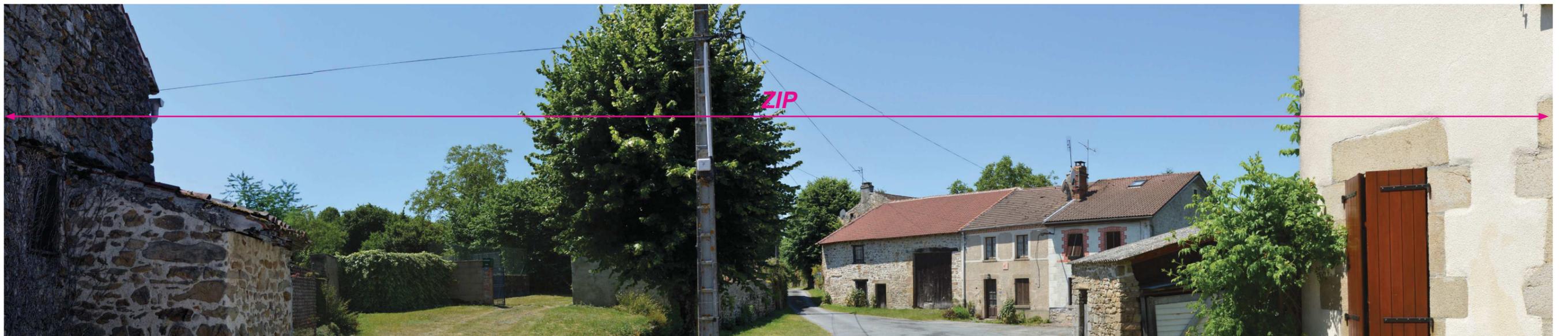
Tableau 12 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'AEI.



Photographie 71 : Depuis le hameau de Montenaud (1), la zone sud de la ZIP est visible dans sa partie supérieure, au-dessus de la végétation.



Photographie 72 : Depuis le hameau du grand Montmeraud (4), le relief et la végétation masquent en grande partie les vues vers la ZIP. Le haut de la ZIP pourrait cependant émerger au-dessus des arbres.



Photographie 73 : Depuis le coeur du hameau de Maubert (7), des percées visuelles entre le bâti et la végétation permettent des vues sur la ZIP



Photographie 74 : Depuis la sortie sud du hameau des Saignes (8), la ZIP apparaît au-dessus du linéaire boisé.



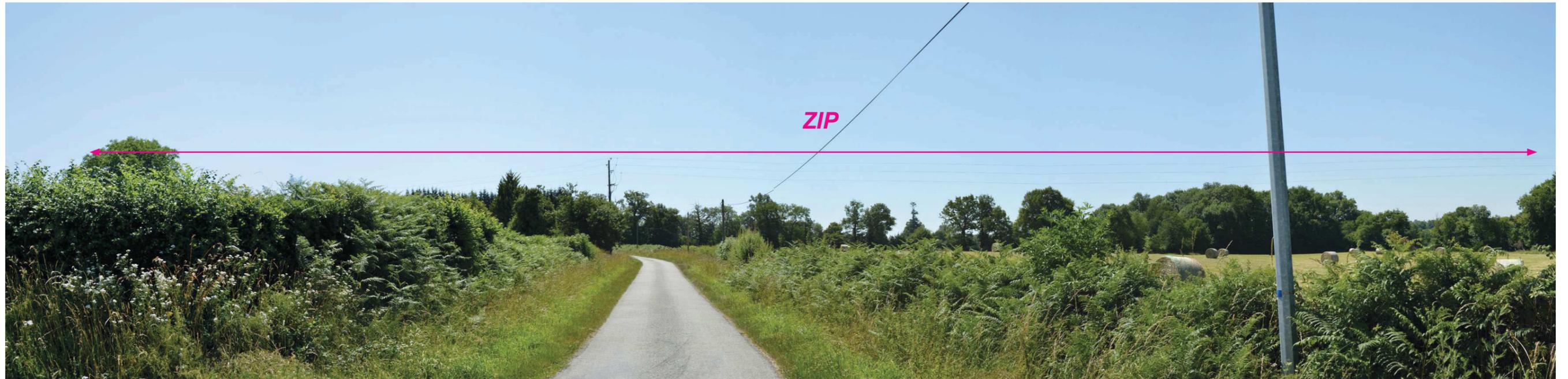
Photographie 75 : Depuis le hameau du petit Montmeraud (10), le bocage limite les vues laissant visible uniquement la partie haute de la zone nord de la ZIP.



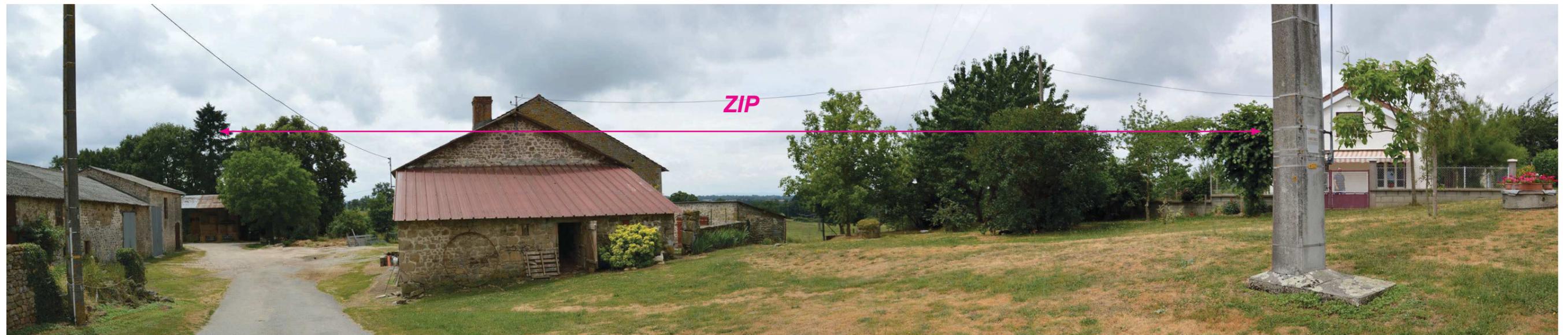
Photographie 76 : Depuis le hameau de Saint-Priest-le-Betoux (11), des covisibilités avec le clocher de l'église sont visibles depuis l'entrée de bourg ainsi que des panoramas sur la ZIP en sortie de bourg.



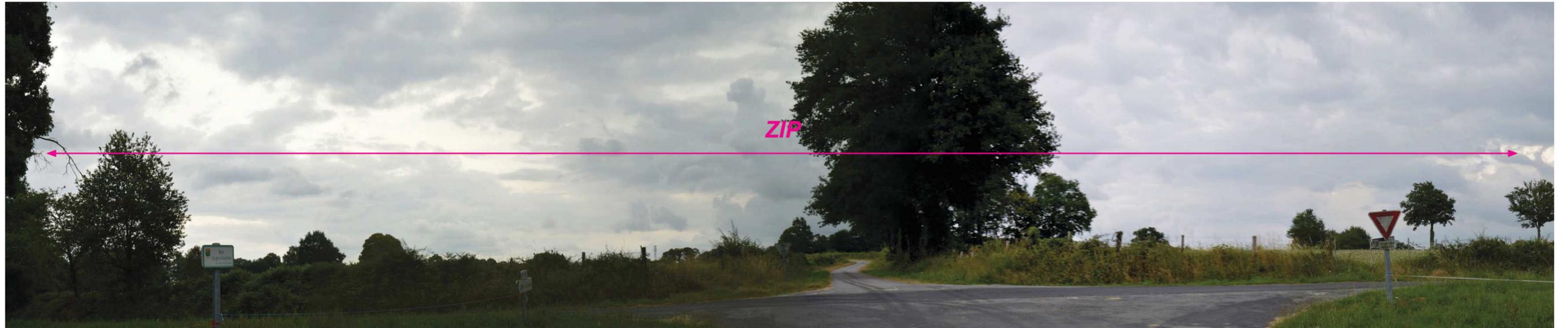
Photographie 77 : Depuis la sortie du hameau de gîte des Pouyades (18), la partie haute de la zone nord de la ZIP apparaît au-dessus du linéaire boisé.



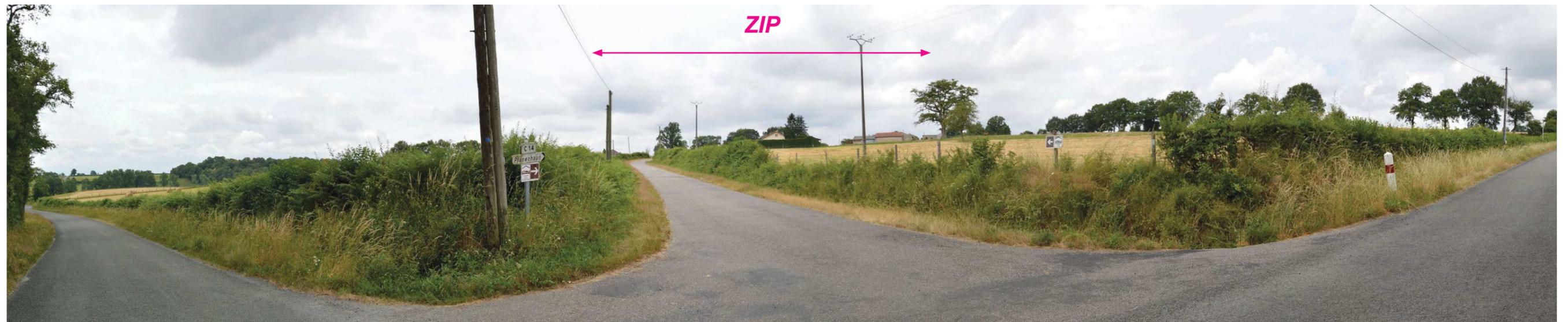
Photographie 78 : Depuis les abords du hameau de Cressac (13), la ZIP nord est la plus prégnante, elle apparaît dans sa partie supérieure, au-dessus de la masse boisée.



Photographie 79 : Depuis le hameau de Biossac (16), la partie sud de la ZIP apparaît partiellement à travers la végétation



Photographie 80 : Depuis le hameau de Puy-la-Pierre (17), un large panorama s'ouvre sur l'ensemble de la ZIP



Photographie 81 : Depuis le hameau de Planechaud (19), des visibilitées sur la ZIP et notamment sur sa partie sud sont recensées.



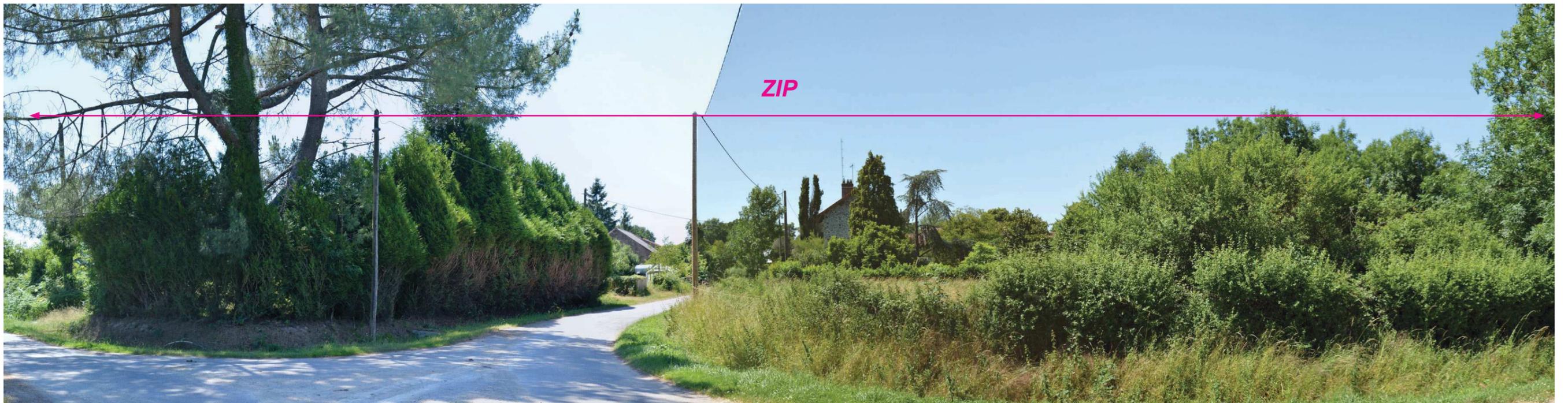
Photographie 82 : Depuis le nord-est du hameau de Verines (20), un panorama s'ouvre sur la zone sud de la ZIP.



Photographie 83 : Depuis le hameau de la Solitude (21), le bocage plus lâche ouvre des visibilitées sur la zone sud de la ZIP, les zones centrale et nord apparaissant par intermittence entre la végétation et les habitations.



Photographie 84 : Depuis le hameau des Prugnes (22), la végétation haute filtre en partie les vues vers la ZIP.



Photographie 85 : Depuis le hameau des Grandes Faïtes (25), la partie haute de la zone nord de la ZIP apparaît au-dessus de l'horizon boisé.



Photographie 86 : Depuis le hameau de la Valette Montavie (27), de larges panoramas sur la zone sud de la ZIP sont recensés.



Photographie 87 : Depuis le hameau de la Valette Montavie (27), des visibilitées sur la zone centrale, et dans une moindre mesure sur la zone nord de la ZIP, apparaissent depuis la route.



Photographie 88 : Depuis le hameau de Masroudeau (28), un panorama complet sur l'ensemble de la ZIP apparaît.



Photographie 89 : Depuis le hameau de la lande des Pouyades (29), la ZIP nord apparaît au-dessus du linéaire boisé.

3.4.2.3 Les perceptions depuis les routes

Les sensibilités visuelles des routes de l'AEI sont identifiées sur la carte ci-contre.

La N145

Cette nationale est l'axe de circulation le plus important de l'AEI, elle chemine à travers la ZIP. En fonction des fenêtres dans la végétation, la ZIP est plus ou moins visible. La route est bordée d'arbres au nord-est avec des talus plus ou moins importants: la ZIP est alors visible dans l'axe de la route. A proximité de la jonction avec la D942, un panorama s'ouvre, la voirie est large, bordée par des parcelles cultivées, avec des haies et des boisements relativement reculés : la visibilité sur la ZIP est plus ou moins complète. Au niveau de la traversée de la ZIP, la route est cette fois-ci bordée de hauts arbres qui masquent partiellement les visibilités, la ZIP apparaît alors au-dessus des masses boisées. En arrivant de l'ouest par la N145, les boisements filtrent les vues, les visibilités sont intermittentes. **La sensibilité visuelle depuis la N145 est forte.**

La D942

Cette départementale traverse l'AEI au nord en reliant Magnac-Laval à l'autoroute A20. La ZIP s'étend jusqu'à la départementale. La D942, sur ce tronçon est bordée par des talus plus ou moins hauts, parfois boisés. Cette végétation filtre les vues qui restent sporadiques et possibles au gré des ouvertures dans le bocage. La ZIP apparaît ponctuellement au-dessus de l'horizon boisé et par certaines ouvertures créées par des fenêtres paysagères. Entre les Pâturaux et les grandes Faïtes, le paysage s'ouvre et la ZIP nord est alors prégnante. **La sensibilité de la D942 demeure modérée** étant donné que la végétation vient nuancer les perceptions de la ZIP.

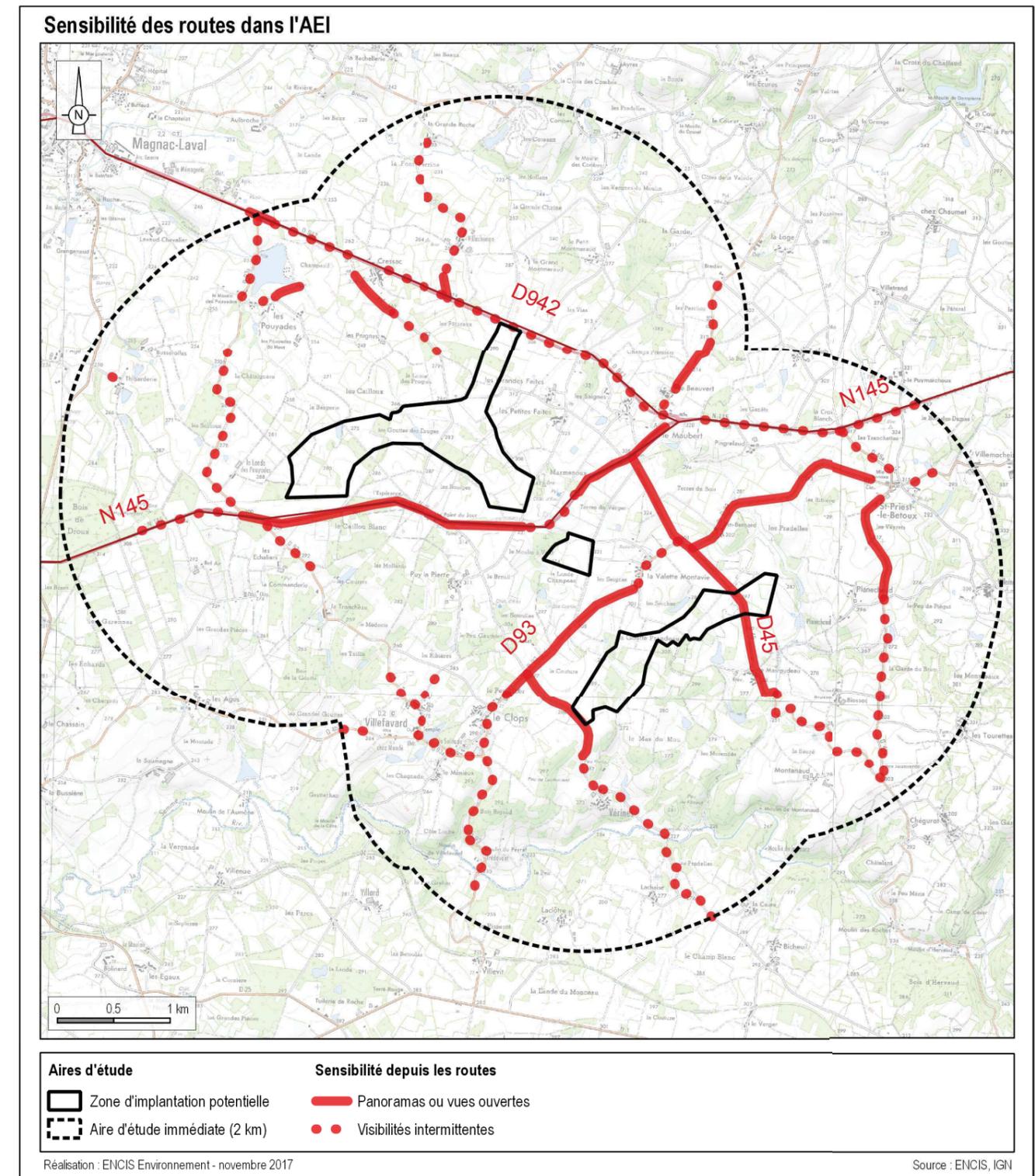
La D93A

Cette départementale traverse la ZIP et relie la D942 à la N145. De part et d'autre de cette route, les paysages sont ouverts sur des pâturages et des prairies maillés d'un bocage très lâche qui laisse filtrer les vues. **Les sensibilités visuelles sur ce tronçon sont fortes.**

Depuis Villefavard jusqu'à la N145, une visibilité apparaît au niveau du hameau de La Solitude. Des panoramas sont ouverts depuis le centre du bourg de Villefavard et dans l'axe de la route en sortie nord du village. La ZIP reste perceptible jusqu'à la N145. **La sensibilité est modérée.**

La D45

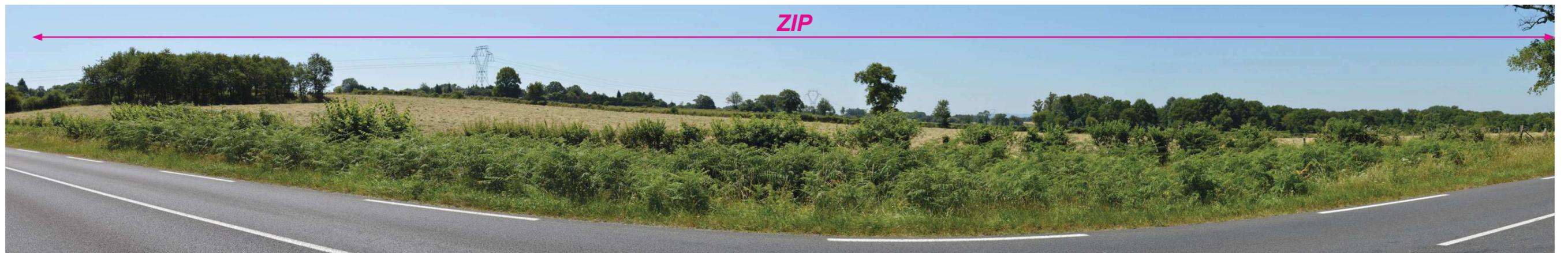
La D45 relie la N145 et traverse le sud-est de la ZIP. La route est bordée, sur un côté, de hauts arbres. Les vastes prairies de part et d'autre de la route permettent une grande visibilité de la ZIP. A mesure que l'on s'éloigne de la ZIP, le relief s'accroît au sud-est. La route devient sinueuse et la végétation ne permet plus que des visibilités intermittentes sur la ZIP. **La sensibilité visuelle est modérée.**



Carte 27 : Principales visibilités depuis les routes de l'AEI.



Photographie 90 : Depuis la N145, de larges panoramas apparaissent sur la ZIP «centre» et «sud» au gré des ouvertures dans la végétation bordant la route.



Photographie 91 : Depuis la D942, des vues intermittentes sur la ZIP apparaissent par les fenêtres créées dans les ouvertures du bocage.



Photographie 92 : Depuis la D93, les différentes zones de la ZIP apparaissent de part et d'autre de la route

3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI

3.4.3.1 Les monuments historiques

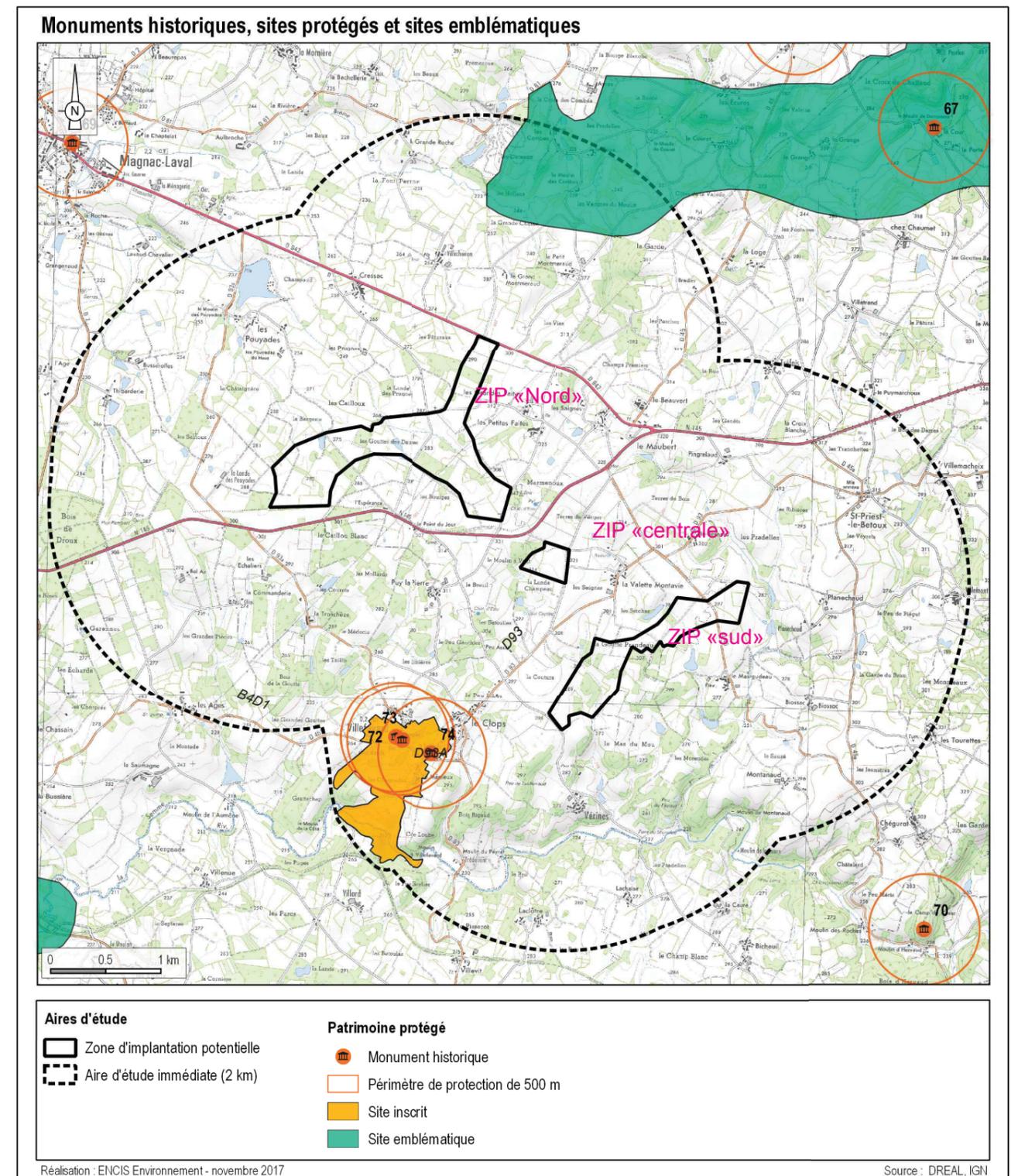
L'aire d'étude immédiate comprend trois monuments historiques qui ont été inscrits en 2016. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre.

La ferme de Villefavard (MH n°72)

Cet ancien corps de ferme a été restauré et transformé en centre de rencontres culturelles. Les bâtiments s'organisent en «U» autour d'une très grande cour intérieure couverte d'un dallage ancien, orné d'une grande fontaine en pierre. **L'enjeu de ce monument est modéré.** Le carrefour sur lequel donnent les entrées du château et de la ferme permettent de bénéficier d'une vue panoramique et lointaine qui donne sur le vallon secondaire verdoyant entrecoupé de haies au premier plan de collines boisées. Cependant ce point de vue tourne le dos à la ZIP. Depuis la B4D1, une covisibilité entre la ferme, qui se devine derrière la végétation et la ZIP est possible. Depuis la D93A, une autre covisibilité avec l'étang, le temple et la partie supérieure de la zone nord de la ZIP est recensée. Ces visibilités restent partielles et intermittentes, ce qui rend la **sensibilité visuelle faible.**



Photographie 93 : Représentation culturelle à la ferme de Villefavard (source <http://www.fermedevillefavard.com>)



Carte 28 : Monuments historiques, sites protégés et sites emblématiques de l'AEI.



Photographie 94 : Photoaérienne de l'ensemble de l'ancien corps de ferme, de l'église, du château et du temple de Villefavard (source <http://www.fermedevillefavard.com>)

Le temple de Villefavard (MH n°73)

L'implantation du protestantisme dans le nord-ouest du département de la Haute-Vienne a marqué physiquement le paysage de Villefavard. Dans la première moitié du XIXe siècle, l'absence de prêtre dans cette paroisse a conduit les habitants de la commune à se tourner vers une église libérale. En 1882, un riche pasteur suisse, Edouard Maury, fit construire le temple en bordure de l'étang et l'offrit à la Société Evangélique. Le temple, en moellons ornés de lignes de briques, est séparé de l'étang par une allée de



Photographie 95 : Le temple de Villefavard encadré par une allée de peupliers

peupliers qui cadre le clocher du temple et participe à véhiculer une image bucolique du lieu. **L'enjeu est modéré.** Depuis la D93B, en arrivant à l'étang, un paysage caractéristique de Villefavard apparaît. Depuis ce point de vue, des covisibilités avec le temple, l'étang et la partie supérieure de la zone nord de la ZIP apparaissent. **La sensibilité visuelle reste modérée** étant donné que seule la partie haute de la ZIP apparaît au-dessus du linéaire boisé.

La villa de la Solitude (MH n°74)

La villa de la solitude est une demeure cossue, entourée d'un parc clos. Elle a été construite au croisement des routes du Ménéieux et de Villefavard. **L'enjeu est faible.** Les visibilités sont filtrées par les boisements à l'arrière de la maison et par les haies horticoles. Les visibilités vers la ZIP sont filtrées par la végétation rendant **la sensibilité visuelle très faible.**



Photographie 96 : La villa de la solitude (source <http://www.fermedevillefavard.com>)

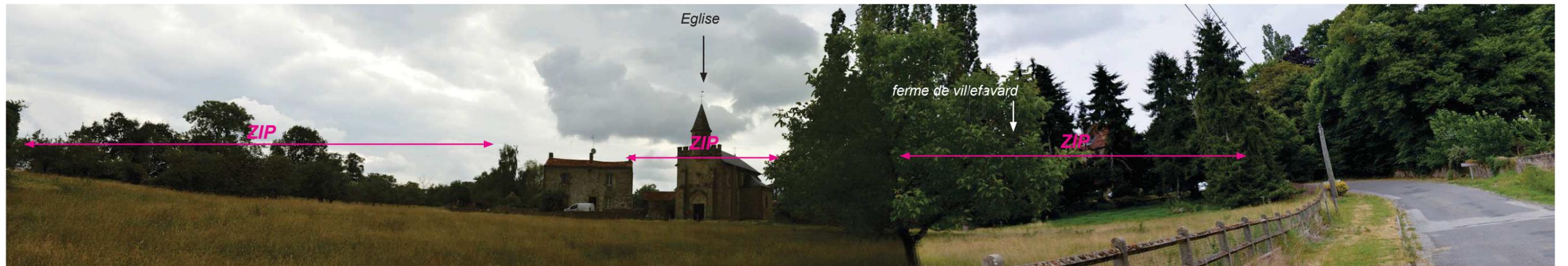
3.4.3.2 Les sites protégés inscrits / classés et les sites patrimoniaux remarquables

Un site inscrit est recensé dans l'aire d'étude immédiate. Il s'agit du site de la vallée de la Semme. Ce site comprend une partie du bourg de Villefavard, le plan d'eau qui s'ouvre sur la vallée de la Semme ainsi que le village du Ménéieux. Il inclut également le château et son parc, clos de murs en pierre, le temple (MH n°73), l'église ainsi que la ferme de Villefavard (MH n°72). L'église, construite vers 1850 présente un couvert octogonal couvert en bardeaux. De grands arbres, cèdres, tilleuls et hêtres, signalent la présence du château. Ces éléments sont juxtaposés à l'étang, élément fort du site. Les alentours du site sont marqués par des prés bocagers. **L'enjeu est modéré.**

Depuis la B4D1 en arrivant dans le bourg de Villefavard, une covisibilité directe entre le projet, l'église et la ferme est possible. Aussi depuis la route qui longe le bord de l'étang, des covisibilités avec le temple, la ferme et l'étang sont envisageables (cf paragraphe 3.4.2.1). Ces vues sont cependant partielles puisque des boisements au premier plan masquent une partie de la ZIP. **La sensibilité visuelle est modérée.**



Photographie 97 : Depuis la D93A qui longe l'étang, une possible covisibilité apparaît entre le clocher du temple encadré par des peupliers et la zone nord de la ZIP qui dépasse légèrement au-dessus du linéaire boisé.



Photographie 98 : Depuis la D4B1, une covisibilité est observable entre le clocher de l'église et la zone centrale de la ZIP.



Photographie 99 : Depuis le pied de l'église, il n'y a pas de visibilités vers la ZIP.

Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate								
N°	Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP en m
72	87	Villefavard	La ferme de Villefavard	Cet ancien corps de ferme a été restauré et accueille aujourd'hui des rencontres culturelles. Intégré dans le tissu bâti du bourg, les vues vers la ZIP sont limitées par la végétation et le bâti alentour. Une covisibilité partielle avec la partie supérieure de la ZIP centrale est recensée depuis la B4D1. Depuis la D93A, une covisibilité avec l'étang, le temple et la partie supérieure de la zone nord de la ZIP est recensée.	Inscrit	Modéré	Faible	1,4
73	87	Villefavard	Le temple	Depuis la D93B qui traverse Villefavard, une covisibilité avec l'étang, le temple et la partie haute du nord de la ZIP est recensée. La ZIP apparaît au-dessus du linéaire boisé.	Inscrit	Modéré	Modérée	1,3
74	87	Villefavard	La villa de la Solitude	La végétation du parc de la villa filtre les visibilités vers la ZIP.	Inscrit	Faible	Très faible	1,1

Tableau 13 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.

Inventaire des sites protégés de l'aire d'étude immédiate								
N°	Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP en m
8	87	Villefavard	Vallée de la Semme	Ce site regroupe un ensemble de bâtiments remarquables (église, château et temple) occupant un plateau bocager en surplomb d'une portion encaissée de la vallée de la Semme. L'église est entourée de prairies qui permettent des vues sur la ZIP. Depuis la D4B1 des covisibilités sont possibles entre l'église et la ZIP. Depuis les abords de l'étang, le couvert végétal masque les vues vers la ZIP, mais la ZIP peut être visible dans sa partie supérieure et des covisibilités avec l'étang et le temple sont possibles.	Site inscrit	Modéré	Modérée	0,8

Tableau 14 : Inventaire des sites protégés de l'aire d'étude immédiate.

3.4.3.3 Les sites touristiques et attractifs

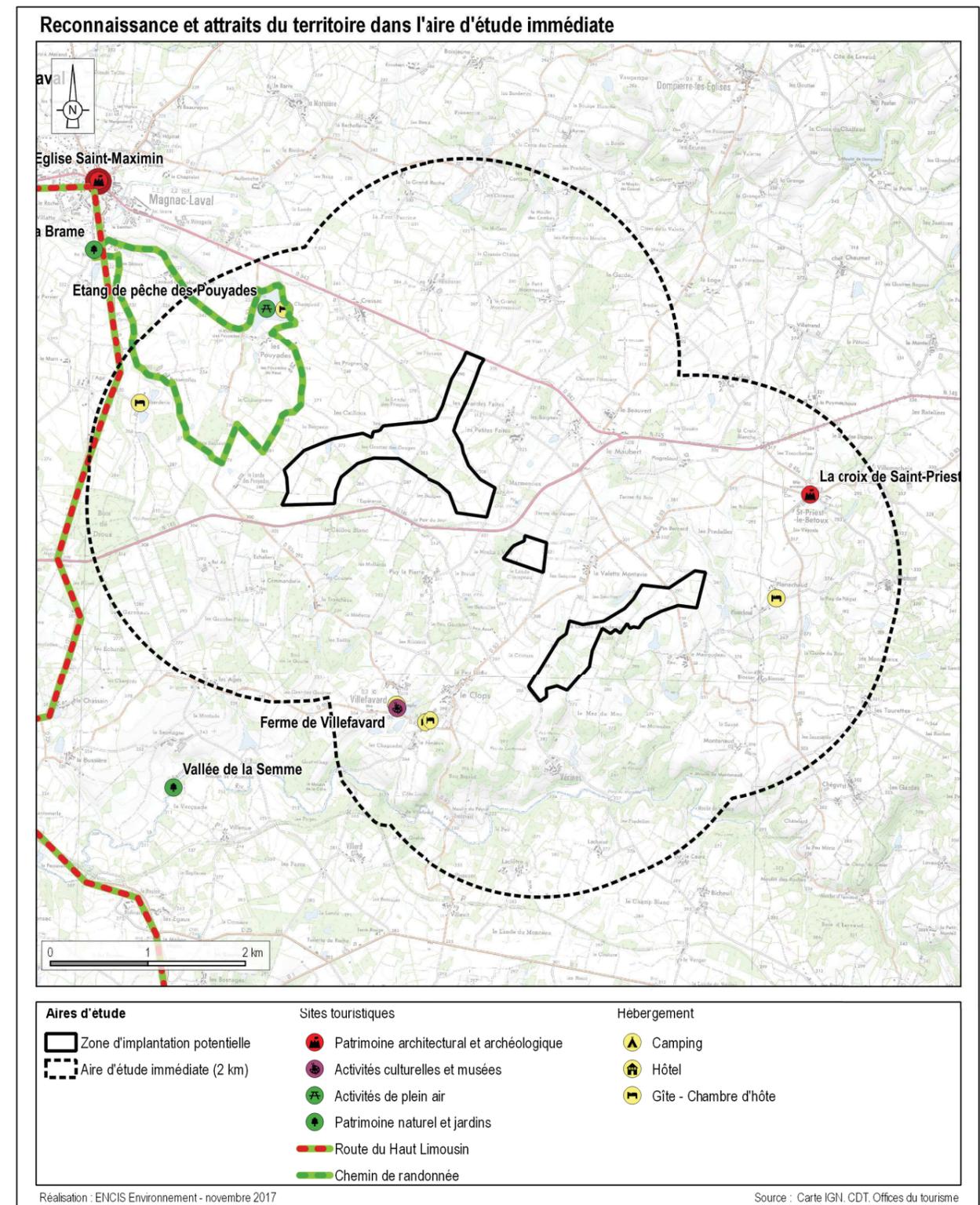
A l'échelle de l'AEI, il est nécessaire de répertorier la majorité des lieux, sites et évènements attractifs du point de vue paysager, patrimonial, mais aussi culturel.

La ferme de Villefavard

La ferme de Villefavard (1,4 km de la ZIP), également monument historique (cf paragraphe 3.4.3.1) possède une tradition de mécénat social et artistique. Dès 1947, la série des «concerts de Villefavard» est organisée pendant 20 ans dans la commune, avec la venue de jeunes musiciens primés et de professionnels confirmés. Créée en 2002, la ferme de Villefavard est un centre de rencontre artistique. Ce projet culturel d'initiative privée est ouvert toute l'année aux professionnels de la culture et au public. Ce lieu propose également des résidences d'artistes de haut niveau et donne lieu à des concerts et des spectacles dans une salle de 300 places. **L'enjeu est fort.** Sur le site internet de la ferme de Villefavard, l'importance de l'implantation de la ferme est soulignée. En effet, les abords de la ferme participent à l'ambiance du lieu : «l'environnement ponctué d'étangs, de bois et de prés ouvre des perspectives lointaines, souvent lumineuses ; il participe à l'esprit singulier de ce lieu voué à toutes les formes d'expression et de création culturelle.» (source <http://www.fermedevillefavard.com>). Les covisibilités avec la ZIP restent partielles et intermittentes, ce qui rend la **sensibilité visuelle faible**.



Photographie 100 : La salle de concert et ses 300 places assises (source <http://www.fermedevillefavard.com>)



Carte 29 : Sites touristiques et attractifs dans l'AEI.

L'étang des Pouyades et le hameau de gîtes

Il s'agit d'un étang de pêche d'une surface de 9 hectares sur la commune de Magnac-Laval et d'un hameau de gîtes classé «gîtes de France 3 épis». Cet espace se compose d'un ensemble paysager d'un hectare et demi au bord d'un étang de pêche et inclut également des jeux pour enfants et de nombreuses animations. Il comprend 12 locations dont la moitié donne directement sur l'étang avec des pontons et postes de pêche. Certains gîtes donnent directement sur l'étang. Depuis la rive opposée du lac, des pontons ont été aménagés et donnent directement sur la ZIP. Cette dernière est ainsi visible dans sa moitié supérieure, la partie basse étant masquée par la végétation. **La sensibilité visuelle est modérée.**

Le circuit des Pouyades

Ce chemin de randonnée est localisé au nord-ouest de la ZIP. Il longe l'étang des Pouyades et le hameau de gîtes des Pouyades. Proposé par les offices de tourisme locaux, ce chemin est fréquenté par les riverains et par les touristes du hameau de gîtes. Des panoramas sur la ZIP sont observables tout au long du parcours au gré des ouvertures dans le bocage. Le sentier passe à certains endroits à proximité directe avec la ZIP (300 mètres au plus proche). **La sensibilité visuelle est modérée.**



Photographie 101 : Depuis le ponton de l'étang des Pouyades, un large panorama sur la zone nord de la ZIP apparaît au-dessus des boisements.



Photographie 102 : Depuis le ponton au-dessus de l'étang des Pouyades, à la sortie du hameau de gîtes, la zone nord de la ZIP apparaît partiellement à travers la végétation.

Offre d'hébergement

Hormis le hameau de gîtes des Pouyades, d'autres gîtes sont également présents dans l'aire d'étude immédiate. La ferme de Villefavard propose des hébergements pour les artistes au niveau de la ferme elle-même, de la villa de la Solitude (cf 3.4.3.1 MH n°74) et de la Petite Solitude, insérée dans un écrin boisé qui filtre toutes les vues vers la ZIP.

Un autre gîte est présent, dans le hameau de la Thibarderie à 1 600 mètres de la ZIP et une maison d'hôte «les forges de Planechaud» est située à 700 mètres à l'ouest de la ZIP. Depuis le hameau de la Thibarderie, **la sensibilité visuelle est faible** étant donné la présence de hauts arbres qui masquent globalement les vues vers la ZIP. Depuis le hameau de Planechaud, la ZIP apparaît partiellement au-dessus des boisements.



Photographie 103 : Signalement de la chambre d'hôte à Planechaud, depuis la D45A.



Photographie 105 : La villa de la Petite Solitude, à Villefavard

Patrimoine vernaculaire

Dans le bourg de Saint-Priest-le-Bethoux, cinq croix de pierre ou de métal sont disséminées à travers le hameau. Tous les ans a lieu une procession le jour de l'Ascension, et ces croix, décorées pour l'occasion, marquent des étapes sur le cheminement. **Ces croix présentent un enjeu faible.** Certaines pourraient présenter des covisibilités avec la ZIP depuis leurs abords proches. **La sensibilité visuelle est très faible.**



Photographie 104 : Le hameau de Saint-Priest-le-Bethoux.

Inventaire des sites touristiques et remarquables de l'aire d'étude immédiate								
Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP en km	
87	Magnac-Laval	Etang des Pouyades	Des pontons destinés à la pratique de la pêche ont été aménagés sur la berge ouest du lac. Depuis ces aménagements, la ZIP est visible dans sa moitié supérieure, la partie basse étant masquée par la végétation.	-	Modéré	Modérée	1,3	
87	Saint-Sornin-Leulac	Les croix de Saint-Priest	Implantées à proximité des habitations, les bâtiments empêchent la plupart des visibilitées.	-	Faible	Très faible	1,3	
87	Magnac-Laval	Circuit des Pouyades. Itinéraire de petite randonnée au départ du bourg de Magnac-Laval vers le sud, puis autour des hameaux et de l'étang des Pouyades	Nombreux panoramas tout au long du parcours, plus ou moins filtrés par les haies bocagères.	-	Faible	Modérée	0,5	
87	Villefavard	La ferme de Villefavard	Ce lieu est un centre de rencontre artistique qui accueille des artistes de haut niveau et propose des concerts dans une salle de 300 places. Intégré dans le tissu bâti du bourg, les vues vers la ZIP sont limitées par la végétation et le bâti alentour. Une covisibilité partielle avec la partie supérieure de la ZIP centrale est recensée depuis la B4D1. Depuis la D93A, une covisibilité avec l'étang, le temple et la partie supérieure de la zone nord de la ZIP est recensée.	MH, site inscrit	Fort	Faible	1,4	

Tableau 15 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude immédiate.

3.4.4 Les perceptions sociales des paysages de l'AER

Une enquête exploratoire réalisée par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes du territoire a permis d'explorer la problématique des perceptions sociales des usagers du territoire (habitants et visiteurs). Ce chapitre rend compte des résultats de cette enquête en s'attachant à comprendre :

- L'identité et l'ambiance du paysage vécu ;
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie ;
- quel est l'attachement et l'appropriation des habitants pour ce paysage et pour des lieux en particulier.

Pour rappel, cinq personnes des aires rapprochée et intermédiaire ont été interrogées :

- un élu
- deux agriculteurs
- un retraité de l'enseignement
- un actif (animateur d'office de tourisme)

3.4.4.1 Atmosphère et ambiance du paysage

Pour décrire l'atmosphère et l'ambiance du paysage, les personnes rencontrées évoquent le calme, la tranquillité de leur cadre de vie. Les personnes interrogées, et notamment les habitants des hameaux proches du projet, sont très attachées à leur cadre de vie. Elles préfèrent le cadre intimiste créé par le bocage que les grandes plaines où l'on voit des champs cultivés à perte de vue comme c'est davantage le cas au nord de l'aire d'étude.

3.4.4.2 Rôle du paysage dans le cadre de vie

Les perceptions et les attentes en terme de paysage ne sont pas les mêmes pour un agriculteur ou un ancien agriculteur, un élu ou un actif travaillant dans le tourisme. Ainsi, de nombreux agriculteurs perçoivent leur territoire d'un point de vue économique et selon son potentiel agronomique.

Les retraités s'installant dans la région ou les touristes passant des vacances dans le Limousin viennent chercher le calme, la tranquillité et la beauté des de la campagne-parc Limousine. Les habitants, agriculteurs sont sensibles à leur cadre de vie mais sont davantage critiques en ce qui concerne les infrastructures nécessaires à la vie quotidienne et au travail.

Si les habitants ont une vision très positive de leur cadre de vie, tous sans exception ont mentionné la pénibilité et la dangerosité de devoir emprunter les infrastructures routières (N145). Leur cadre de vie quelque peu isolé les rend dépendant des grandes villes et Magnac-Laval, Bellac ou Châteauponsac ne fournissent plus tous les services : il est souvent nécessaire de se rendre jusqu'à Limoges.

3.4.4.3 Lieux présentant un attachement particulier et pratiques locales

L'évolution la plus marquante dans le paysage est l'arrachage des haies. Les riverains sont sensibles à ce point et déplore l'agrandissement des parcelles entraînant la disparition du bocage pour permettre le passage des engins agricoles. Dans l'AER, les exploitations agricoles ont conservés leur structure familiale pour la plupart et le maillage bocager demeure relativement composé. Mais les agriculteurs rencontrés ont fait part de leur appréhension pour la suite, pour la reprise des exploitations agricoles et des terres.

Les personnes rencontrées ont mentionné plusieurs fois la présence de la Ferme de Villefavard et reconnaissent sa valeur et sa renommée même à l'échelle internationale : il y a beaucoup de gens qui passent et qui viennent de loin. Quelques unes des personnes interrogées ont déjà assisté à des représentations à la Ferme de Villefavard. Cependant, elles ne se sentent pas concernées, ou ne sont pas sensibles aux événements proposés et reconnaissent que ce sont les vrais amateurs qui s'y rendent et que ce n'est pas vraiment ouvert à tous.

L'étang des Pouyades est également mentionné relativement souvent comme lieu intéressant. A défaut d'aller au lac de Saint-Pardoux, dans l'AEE et donc éloigné, les habitants se rendent à l'étang des Pouyades, dans l'AEI, surtout pour s'y promener. Avec la présence du hameau de gîte et de ces abords cultivés, le lac véhicule une image plus anthropique, moins naturel que le lac de Saint-Pardoux entourés de ces boisements.

Si les personnes concernées ont mentionné divers endroits intéressants à visiter, comme la Ferme de Villefavard ou l'étang des Pouyades, les lieux réellement fréquentés sont différents et la majorité des personnes interviewées n'ont pas nécessairement cité d'endroits fréquentés en particulier et reste très attachées à leur terre.

Le paysage de l'AER revêt un caractère «ordinaire» mais typique de la campagne limousine, à l'écart des sites très emblématiques de la région. Les habitants sont très attachés à ce paysage constituant leur cadre de vie. Il faudra être attentif à la conservation du bocage, élément caractéristique pour les riverains.

3.5 La description du site d'implantation : l'aire immédiate

La ZIP correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat

Le site couvre une surface totale de 185 ha divisée en 3 secteurs : une zone nord de 118 ha formant un arc de cercle avec un décroché vers le nord-est, un quadrilatère central de 10 ha et une zone allongée de 57 ha, orientée nord-est / sud-ouest. La zone nord (1) de la ZIP est située sur une ligne de faite orientée est-ouest à partir de laquelle des vallonements secondaires discrets s'étendent vers le nord et le sud. Le relief du secteur est vallonné avec des altitudes comprises entre 275 m et 321 m. La ZIP nord (1) se prolonge jusqu'à la D942 au nord.

La zone nord et la zone centrale sont séparées par la N145 positionnée sur la ligne de faite. Il s'agit d'un axe majeur de déplacements dans le département qui relie Bellac à la Souterraine. D'autres axes secondaires traversent la ZIP : c'est le cas de la D45 qui traverse la zone sud pour rejoindre la N145 et la D93 qui chemine entre la zone centrale et la zone sud de la ZIP, parallèlement à la N145.

La ZIP est majoritairement occupée par une mosaïque de cultures, de terres arables, de prairies et de petites parcelles boisées accompagnées par une trame bocagère. Les parcelles sont délimitées par des linéaires d'arbres et d'arbustes. L'essence dominante de ces haies est le chêne, accompagné de quelques châtaigniers et cerisiers. La strate arbustive est composée de nombreuses essences en mélange : charmes, aubépines, érables, ronciers ... Une trame de chemins agricoles dessert les parcelles. Les chemins, bordés de haies arbustives et / ou arborées, sont souvent en creux empierrés ou enherbés.

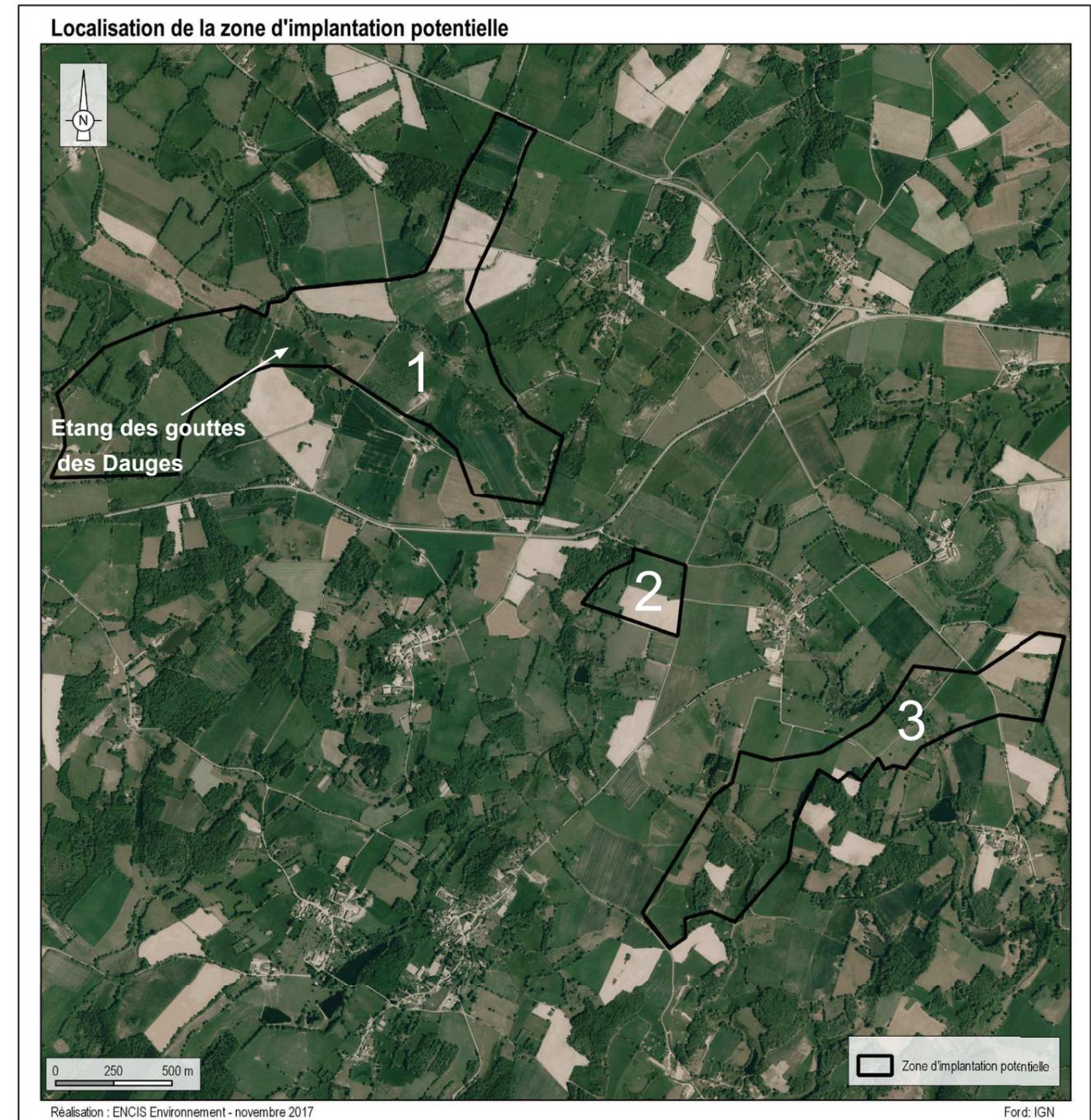
Le réseau hydrographique est assez discret dans les zones centrales et sud : deux plans d'eau sont cependant présents dans la zone nord de la ZIP.

Là où le bocage se fait plus lâche, les vues sont davantage lointaines et des percées lointaines s'ouvrent notamment jusqu'aux monts de Blond.

Une ligne à haute tension orientée sud-ouest / nord-ouest traverse la zone nord de la ZIP et constitue un point de repère dans le paysage.

3.5.2 Les secteurs à enjeux

Dans la zone «nord» de la ZIP, l'étang des gouttes des Dagues est intimiste et confère au lieu une ambiance champêtre. Le chemin de desserte agricole, qui permet d'accéder à l'étang depuis la N145, emprunte la ligne de faite et depuis cet axe, des vues lointaines sont possibles. Ce chemin bordé de cerisiers et de châtaigniers est intéressant d'un point de vue paysager.



Carte 30 : Orthophotographie de la ZIP.



Photographie 106 : Ouvertures visuelles depuis un chemin de desserte agricole dans la zone nord de la ZIP, avec la ligne à haute tension marquant un repère dans le paysage.



Photographie 107 : Présence de l'étang des Gouttes des Dauges dans la zone nord de la ZIP.



Photographie 108 : Des chemins carrossables sillonnent la ZIP.



Photographie 109 : La ZIP est composée d'une mosaïque de champs cultivés.



Photographie 110 : Au niveau de la ZIP sud, les vues longues sont filtrées par de petits boisements et par le bocage.

3.6 Les sensibilités paysagères et enjeux

3.6.2.1 Structures paysagères et perceptions

Le territoire d'étude correspond à un plateau bocager caractérisé par une mosaïque de prairies de pâtures et de cultures. Le maillage bocager est très présent sur l'ensemble du territoire de manière plus ou moins dense faisant ainsi varier les perceptions. L'aire d'étude correspond à l'unité paysagère de la Basse Marche, cette dernière est modelée par des vallées plus ou moins encaissées qui contrastent avec les paysages de plateau. A proximité de la ZIP on retrouve cette mosaïque bocagère avec des haies qui cloisonnent l'espace sans pour autant fermer les vues.

Les monts de Blond et d'Ambazac marquent la limite du périmètre d'étude respectivement au sud-est et au sud-ouest. Leur environnement densément boisé ne permet que peu de vues, au gré d'ouvertures ponctuelles depuis les hauteurs dégagées. Les perceptions depuis l'AEE et l'AER sont globalement des vues partielles, lointaines, qui se dessinent souvent au-dessus des linéaires boisés.

Dans l'aire d'étude rapprochée et immédiate, les lignes directrices du paysage sont les vallées encaissées de la Gartempe et de la Semme au sud et la vallée plus large de la Brame au nord, qui s'écoulent de l'est vers l'ouest, ainsi que la ligne de faîte du plateau globalement orientée est-ouest et empruntée par la N145. L'axe de cette route, qui est un axe majeur de circulation à l'échelle départementale, suit quant à lui une orientation nord-est / sud-ouest, suivant en partie la ligne de faîte. La zone d'implantation potentielle est occupée par une trame bocagère plus ou moins irrégulière modulant les perceptions visuelles : les haies cadrent et arrêtent le regard ou s'ouvrent pour laisser place à des vues lointaines.

La ZIP s'inscrit entre les vallées de la Semme et de la Brame le long d'une ligne de faîte orientée est-ouest depuis laquelle des vues lointaines sont parfois perceptibles en fonction des ouvertures dans la végétation.

3.6.2.2 Occupation humaine et cadre de vie

Bellac, le Dorat et Bessines-sur-Gartempes sont les villes les plus importantes de l'AEE. La densité du bâti et le contexte bocager autour de ces villes limitent les visibilitées vers la ZIP et les pôles urbains relativement éloignés ne présentent que des sensibilités faibles.

Dans l'AER, les villages de Rancon, Châteauponsac et Droux présentent des sensibilités faibles étant donné que les visibilitées sur la ZIP, quand elles existent sont ponctuelles et partielles. Saint-Sornin-Leulac et Magnac-Laval sont situées toutes deux dans l'axe du projet, et la ZIP apparaît dans l'axe de la route principale au-dessus de l'horizon boisé. Ces villages sont reliés entre eux par des routes offrant des perceptions souvent intermittentes et partielles au-dessus de la masse végétale ou au gré des ouvertures dans le bocage.

Bien que l'aire immédiate présente une densité d'occupation humaine faible, les hameaux qui y sont situés présentent des visibilitées importantes. Depuis certains hameaux, de larges panoramas sur la ZIP sont

recensés, c'est le cas pour les hameaux de Puy-la-Pierre, le Clops et la Solitude, les Petites Faïtes et les Grandes Faïtes, la Valette Montavie, Pin Bernard et le Masroudeau. L'éloignement et la densité du bocage modulent les visibilitées pour les autres hameaux, qui présentent des sensibilités moins importantes à mesure que l'on s'éloigne de la ZIP.

La N145 et les départementales D45, D942 et D93 traversent la ZIP et bénéficient de larges panoramas sur l'ensemble de cette dernière.

3.6.2.3 Éléments patrimoniaux et touristiques

Le patrimoine du périmètre d'étude présente des sensibilités relativement faibles vis-à-vis de la ZIP. La plupart des monuments historiques sont insérés dans un tissu urbain ou une trame bocagère, ou bien encadrés de reliefs qui empêchent toute visibilité en direction de la ZIP. C'est le cas par exemple des nombreuses églises qui sont insérées dans les villes et villages, des dolmens (La Betoulle, La Borderie) et du château de Sannat, insérés dans une trame bocagère, des sites protégés du lac de Saint-Pardoux depuis lesquels la plupart des vues sont masquées par des reliefs boisés.

Cependant, quelques points plus sensibles ont été recensés. Les rebords de la vallée de la Gartempe sont visibles conjointement à la ZIP depuis la colline Saint-Martial notamment et la sensibilité de ce site emblématique, reconnu pour son caractère pittoresque, est modérée. Aussi des covisibilitées avec la vallée de la Couze sont possibles depuis certaines routes locales.

Dans l'aire rapprochée, plusieurs éléments patrimoniaux présentent des sensibilités très faibles à faibles. Des covisibilitées ponctuelles et partielles sont envisageables avec l'église Saint-Maximin ou encore l'église Saint-Thyrse. Depuis les sites emblématiques de Chercorat, de la vallée de la Brame et de la Gartempe des sensibilités faibles vis-à-vis de la ZIP existent.

A proximité de la ZIP, dans l'aire immédiate, le site inscrit de la vallée de la Semme, regroupe un ensemble de bâtiments remarquables. Certains de ces monuments sont également inscrits en tant que monument historique et présentent des sensibilités très faibles à modérées en fonction de leur implantation. Deux pôles touristiques sont présents dans l'AEI, il s'agit de l'étang des Pouyades qui présente des enjeux modérés étant donné l'attachement de la population et les activités développées autour (hameau de gîte, pêche, circuit de randonnée). La sensibilité est modérée. La ferme de Villefavard, pôle culturel reconnu, présente quant à elle une sensibilité faible.

Les impacts potentiels restent globalement limités à la fois sur les éléments de patrimoine et sur les paysages les plus reconnus (monts de Blond et monts d'Ambazac en limite de l'AEE), mais les impacts potentiels restent importants au niveau de Villefavard, de l'étang des Pouyades et pour les lieux de vie proches, et ils seront à prendre en considération lors de l'élaboration du projet.

3.6.2.4 Effets cumulés potentiels

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets connus » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles co-visibilités entre le parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet doivent être prises en compte dans le projet paysager du parc éolien à l'étude pour respecter une cohérence entre les parcs. En décembre 2017, dans l'aire d'étude globale, il n'y a aucun parc en exploitation. Un projet est autorisé, il s'agit du projet éolien de «Bel Air», «Thouiller», «le Champ du Bos», «les Champs trouvés» et «la Rivalle». Le projet éolien de Roussac et Saint-Junien-les-Combes est en instruction. On note également la présence des projets éoliens de la Lande, de Mailhac-sur-Benaize et des Terres Noires.

Les projets éoliens sont tous situés dans l'AEE, éloignés de plus de 7 km de la ZIP.

3.6.2.5 Perceptions sociales

Les habitants de la l'AER sont très attachés à leur cadre de vie et apprécient le cadre intimiste du paysage bocager. L'évolution la plus marquante dans le paysage est d'ailleurs l'arrachage des haies et ils déplorent l'agrandissement des parcelles entraînant la disparition du bocage.

Les personnes rencontrées ont mentionné plusieurs fois la présence de la Ferme de Villefavard comme monument historique et touristique dans l'AER : ils reconnaissent sa valeur et sa renommée même à l'échelle internationale cependant ils ne sont pas nécessairement sensibles aux événements qui y sont proposés. L'étang des Pouyades est mentionné relativement souvent comme lieu intéressant surtout pour s'y promener. Si les personnes concernées ont mentionné divers endroits intéressants à visiter, comme la ferme de Villefavard ou l'étang des Pouyades, les lieux réellement fréquentés sont différents et la majorité des personnes interviewées n'a pas nécessairement cité d'endroits fréquentés en particulier et reste très attachée à leur terre.

Le paysage bocager de l'AER avec son caractère «ordinaire» mais typique de la campagne limousine, reste à l'écart des sites emblématiques de la région. Les habitants sont très attachés à ce paysage constituant leur cadre de vie. Il faudra être attentif à la conservation du bocage, élément caractéristique pour les habitants.

Synthèse des sensibilités									
Thématiques		Aire éloignée		Aire rapprochée		Aire immédiate		Zone d'implantation potentielle	
		Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité
Paysage et patrimoine	Unités et structures paysagères	Le territoire d'étude correspond à un plateau bocager. Ce paysage est entaillé par des vallées plus ou moins encaissées. Les perceptions, quand-elles existent, sont partielles et ponctuelles. Des vues lointaines sur l'ensemble du projet sont possibles depuis certains points des monts d'Ambazac notamment.	Très faible	Plateau bocager traversé par la vallée de la Gartempe et de la Semme au sud et par celle de la Brame au nord.	Faible	L'AER correspond à un relief tabulaire entre les vallées de la Brame au nord et de la Semme au sud. Le plateau est occupé par une mosaïque de prairies de pâtures et de cultures délimitées par des haies bocagères.	Modérée	Mosaïque bocagère de prés de fauche, de pâtures et de cultures. Les haies bocagères cloisonnent l'espace, encadrent les vues et modulent les perceptions. L'étang des gouttes des Dagues et les haies qui le bordent sont à préserver.	Modérée
	Eléments patrimoniaux et touristiques	Quelques éléments de patrimoine reconnus à enjeux forts sont présents dans l'AEE : l'église Saint-Pierre-ès-Liens, le secteur sauvegardé du Dorat, le lac de Saint-Pardoux ... Leur contexte d'implantation (densité du tissu bâti, relief, boisements) ne permet pas de réelles visibilité ou de situations de covisibilité.	Très faible	Comme dans l'AEE, le bocage, le bâti et les versants boisés qui encadrent souvent les monuments font écran dans la plupart des cas. Les vallées de la Couze, de la Gartempe et les différents monuments historiques présents dans l'AER, de par leur contexte d'implantation possèdent des sensibilités modérées avec des situations de covisibilités depuis des points hauts (colline Saint-Martial notamment).	Faible	La ferme de Villefavard et le temple présentent des situations de covisibilités recensées. Le site inscrit de la vallée de la Semme est situé dans l'AEI avec des covisibilités possibles mais partielles avec la ZIP, qui apparaissent au-dessus du linéaire boisé. L'étang des Pouyades possède une sensibilité modérée vis-à-vis de la ZIP.	Modérée	Aucun	Nulle
	Lieux de vie	Bellac, le Dorat, Bessines-sur-Gartempe sont les villes les plus importantes de l'AEE. Le contexte bocager et la densité bâti ne permettent que quelques visibilité lointaines vers la ZIP.	Très faible	Magnac-Laval est le seul village de l'AER à présenter une sensibilité modérée vis-à-vis de la ZIP. Les autres lieux de vie présentent des sensibilités faibles vis-à-vis de la ZIP.	Modérée	Le bourg de Villefavard possède une sensibilité modérée par rapport à la ZIP. Les hameaux les plus proches présentent souvent des sensibilités modérées voire fortes avec des vues complètes sur la ZIP.	Modérée	Aucun	Nulle
	Axes de communication	Perceptions ponctuelles et partielles au gré des ouvertures dans le maillage bocager.	Très faible	Les perceptions sont souvent intermittentes avec des visibilité au-dessus des masses boisées depuis les départementales (D1, D45) reliant les villages de l'AER. De même depuis la N145, axe majeur de l'AER, des perceptions intermittentes de la ZIP apparaissent au-dessus du linéaire boisé et dans l'axe de la route.	Faible	Depuis les routes secondaires voir de desserte locale les vues sont intermittentes. A mesure que l'on s'approche de la ZIP, les panoramas s'ouvrent et les visibilité sur la ZIP sont davantage prégnantes notamment depuis la N145.	Modérée	La ZIP est traversée par des routes locales ou de dessertes agricoles avec une fréquentation relative de ces voies.	Faible

Tableau 16 : Synthèse des sensibilités

4. Raison du choix du projet

Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état initial de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes.

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante d'implantation en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des covisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

4.1 Préconisations du projet paysager

Afin de concevoir un projet qui s'accorde avec le territoire et les éléments qui le composent, plusieurs des préconisations émises par le paysagiste ont été prises en compte dans la conception du projet :

- Dans ce paysage de plateau, les lignes directrices sont globalement orientées selon un **axe est-ouest**, et sont marquées par une **ligne de faite** qui traverse la ZIP puis à plus grande échelle l'AEI et l'AER. La N145 reprend le tracé de cette ligne directrice dans le paysage. Il conviendrait de reprendre une implantation géométrique qui respecte cette orientation est-ouest des grandes structures du paysage. **Une implantation suivant cette direction, en ligne, voire ligne souple serait opportune.**

- Sur un axe nord-est / sud-ouest, certains hameaux sont tournés sur l'ensemble de la ZIP, avec le risque de saturer le paysage. Afin de limiter cette saturation, et de laisser des espaces de respiration visuelle, il est préconisé **une implantation du projet sur les zones «nord» et «sud» de la ZIP.**

- Dans ce territoire de bocage, aux perceptions cloisonnées, il convient de respecter une échelle de projet raisonnable. **Ainsi un parc de 4 à 8 éoliennes, avec au minimum 3 éoliennes dans une même zone** favorisera la lisibilité du parc.

- La dimension des machines joue un rôle majeur dans les perceptions rapprochées. **Des éoliennes avec un gabarit n'excédant pas 150 m en bout de pales sont préconisées.**

- **Les interdistances entre les machines devraient être relativement homogènes.**

- La ZIP est implantée dans un paysage agricole bocager avec de nombreux chemins de desserte agricole. **Il est préconisé de maintenir ces chemins, ainsi que la bande centrale enherbée.** Les haies bordant les chemins étant un élément caractéristique de ce paysage, **il est important de limiter les coupes dans ces haies** et peut-être envisager de **replanter ou de les densifier ponctuellement pour les**

pérenniser.

- Dans ce cadre champêtre, **les aménagements annexes devront rester discrets et les teintes choisies pour les postes de livraison pourront être en adéquation avec les matériaux locaux** (teinte brune des terres labourées en hiver, couleurs grises de la pierre et des enduits du bâti local, nuances sombres du bocage).

4.2 Choix d'une variante de projet

Trois variantes d'implantation ont été proposées par le porteur de projet. Ces variantes seront analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages. Trois points de vue ont été choisis :

Variantes de projet envisagées	
Nom	Description
Variante n°1	10 éoliennes : 5 éoliennes de type G126 ou V126 (ZIP nord) et 5 éoliennes de type G114 2.0 ou V110 (ZIP centrale et sud)
Variante n°2	7 éoliennes : 3 éoliennes de type G126 ou V126 (ZIP nord) et 4 éoliennes de type G114 2.0 ou V110 (ZIP centrale et sud)
Variante n°3	6 éoliennes : 3 éoliennes de type G126 ou V126 (ZIP nord) et 3 éoliennes de type G114 2.0 ou V110 (ZIP sud)

Modèles d'éoliennes envisagés				
Modèle	Puissance (MW)	Hauteur mât (m)	Diamètre rotor (m)	Enveloppe (m)
G126	2,63	102,0	126,0	165,0
G114 2.0	2,10	106,0	114,0	163,0
V126	3,6	87,0	126,0	150,0
V110	2,2	95,0	110,0	150,0

Tableau 17 : Les variantes de projet et modèles d'éoliennes envisagés

4.2.1 Variante n°1

La variante 1 est composée de dix éoliennes. Dans la zone nord, les éoliennes forment un bouquet de cinq éoliennes. Une éolienne est implantée dans la zone centrale. La ZIP sud concentre quatre éoliennes selon une ligne orientée nord-est / sud-ouest. L'interdistance entre les éoliennes est assez peu régulière.

4.2.2 Variantes n°2

La variante 2 est composée de sept éoliennes dont trois dans la ZIP nord, trois dans la ZIP sud et une dans la ZIP centrale. L'ensemble forme un arc de cercle nord-est / sud-est qui s'étend de la D942 à la D45.

4.2.3 Variante n°3

La variante 3 est composée de trois éoliennes dans la ZIP nord et trois éoliennes dans la ZIP sud. Il n'y a aucune éolienne dans la ZIP centrale. Les éoliennes forment deux lignes de trois éoliennes globalement parallèles entre elles.



Carte 31 : Variante 1